

# DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 78 8e Année ISSN 1253-4706

## *Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES*

**MAYOTTE: laboratoire de  
la politique de Jean-Marie  
LE PEN**

Novembre-Décembre 2003 / France :1,5 euro Comores :100 FC



EDITORIAL par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS DEMOCRATIE

Jean Marie Le Pen, le leader de l'extrême droite française a de bonnes raisons de proposer à Nicolas Sarkozy, au lendemain d'un éventuel succès aux prochaines présidentielles, le poste de ministre de la propagande lors d'un débat télévisé le 20 novembre 2003.

En effet, en prêchant, s'agissant de Mayotte, non le langage de l'entente, de la solidarité, du rapprochement et de la tolérance entre Comoriens de Mayotte et ceux des autres îles (Anjouan, Mohéli et Grande Comore), mais celui de la haine, de l'exclusion et du rejet de l'autre, les autorités françaises ne font rien de moins qu'emboîter le pas au parti de Jean Marie Le Pen.

Aussi rien d'étonnant lorsque en ce jour funeste du 27 octobre, le Maire de Bandrélé à la tête d'un commando d'agents municipaux croit user de son bon droit pour accomplir un devoir de salubrité publique qui aboutit à l'incendie criminel d'une trentaine de maisons sensées abriter des Comoriens des autres îles frappées d'infamie. Le tout sans que les autorités putschistes de Moroni en état de sujétion, ne pipent mot.

Loin de faire amende honorable, les autorités politiques maoraises sans cesse couverte par une administration française quelque peu complaisante, adepte d'une politique d'impunité, foulent aux pieds à Mayotte les libertés démocratiques si chères au pays des droits de l'homme.

Pour preuve les propos racistes et xénophobes instillés de haine et d'ostracisme tenus ici ou là par les tenants de Mayotte la française alors que les paillotes transformées en brasier sont en pleine ignition. Nous citerons pour mémoire la longue diatribe tenue à la mi-novembre dans « *Le Quotidien de la Réunion* » par J.J BROT, contre les Comoriens originaires des 3 autres îles sœurs, flétris du sceaun infamant « *d'immigrés clandestins* », de surcroît, auteurs « *d'invasion migratoire qui sape les efforts de développement de Mayotte* ».

Dans la même interview, le préfet de Mayotte accuse sans ambages « *je ne reconnais aucun droit aux comoriens de perturber le développement de Mayotte et sa libre souveraineté* ». Ou encore « *on ne peut pas [...] vouloir l'indépendance en 1974 et ensuite vouloir traiter avec le préfet de Mayotte* ». A tout cela s'ajoutent les déclarations teintées d'ostracisme et de xénophobie de comoriens de Mayotte ignorant jusqu'aux principes élémentaires d'une religion musulmane qui n'a de cesse de prêcher aux Comores, la tolérance, la solidarité et la générosité. « *Si on ne ferme pas le robinet on sera noyé* » dramatise Younoussa Bamana président du Conseil général de Mayotte pour susciter autour de lui une adhésion massive à une politique de rejet plus répressive. Mansour Kamardine quant à lui va donner l'estocade dans l'enceinte de l'assemblée nationale en assenant « *Aucune collectivité ne peut tolérer et assimiler près d'un tiers de sa population étrangère, à fortiori clandestine sur un territoire de la taille de Mayotte: 374 km<sup>2</sup>* », en accusant « *les immigrés clandestins* » de tous les maux (encombrement des hôpitaux des dispensaires, des écoles et même des prisons, accompagné de privation des Maorais de la jouissance de leur confort), et non sans se vanter des 5266 reconduites aux frontières et de nombreuses arrestations de ses compatriotes comoriens (de même origine, culture, religion, histoire, etc.) coupables de vouloir joindre qui un parent qui un proche etc.

Étonnantes sont les récriminations du préfet de Mayotte J.J Brot proférées en ces termes « *Nous faisons face à une invasion migratoire. Je pèse mes mots et qui ne sont pas politiquement corrects. C'est une invasion migratoire qui prive nos compatriotes français, les Mahorais, du choix pour la France qu'ils ont librement exprimé* ».

Nous partageons l'affirmation de nos confrères de Billets d'Afrique et d'ailleurs du N°120 selon laquelle « *...l'État français commet, à travers les actes relatés ici, des « transferts forcés de population » au sens des statuts de la Cour pénale internationale (CPI), qui relèvent du Crime contre l'humanité (article 7). Et l'on retrouve la vieille manie des préfets français d'attiser des haines ethnistes...* ».

Directeur de la publication: ALI Damir      Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir    Tél : 06.61.60.18.50 ou 06.60.11.81.90 – Fax : 01.47.46.99.54

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

**INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BEVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...**

**7 novembre:** deux employés de la banque centrale des Comores sont placés en détention à la maison d'arrêt de Moroni dans le cadre d'une enquête de la justice sur un réseau d'escroquerie douanière. Plusieurs responsables de la douane ou des finances ont été arrêtés suite à ce dossier.

Cette affaire en cours d'instruction au sein de la justice comorienne a connu beaucoup de rebondissements.

\*\*\*\*\*

**26 novembre:** l'armée comorienne tire à balles réelles sur une marche pacifique de plusieurs centaines de personnes conduite par le président de l'île de la Grande-Comore Mzé Abdou Soulé Elbak, soldée par une quinzaine de blessés dont 2 graves.

Cette manifestation s'était constituée à l'issue d'une réunion traditionnelle de congratulations à l'occasion de la fête musulmane de l'Aïd El-Fitr, qui marque la fin du mois de jeûne du ramadan.

SOS DEMOCRATIE dénonce cette répression brutale et l'usage des armes avec des balles réelles contre des manifestants pacifiques. La justice comorienne doit ouvrir une enquête si tant est qu'elle existe pour débusquer de cet acte inqualifiable.

\*\*\*\*\*

**27 novembre:** deux leaders de l'opposition comorienne, Moustoifa Saïd Cheikh du Front Démocratique (FD) et le docteur Mtara Maécha du Rassemblement National pour le Développement Rénovateur (RND-R) sont arrêtés sans jugement par la gendarmerie comorienne. Mohamed Ali Mbalia, responsable du parti Socialiste des Comores (PA.SO.CO) est convoqué à la gendarmerie comorienne vendredi 28 novembre.

Autant d'abus de pouvoir qui confinent le règne d'Azali dans une dictature implacable.

\*\*\*\*\*

**15 décembre:** le ministre des finances de l'île de la Grande-Comore le docteur Younoussa est arrêté et son homologue de la santé publique le docteur Tadjiri Ahamada est convoqué le mercredi le 17 décembre par la brigade de la gendarmerie comorienne.

Nous ne connaissons pas encore l'acte d'accusation de leurs arrestations. Le gouvernement de l'île Autonome de la Grande-Comore considère pour sa part que c'est une violation du code pénal et de la procédure pénale en vigueur aux Comores.

\*\*\*\*\*

**19 décembre:** Maître Larifou, est cette fois-ci interpellé pour « violation du contrôle judiciaire » alors que malade les médecins recommandent en vain pour raison de santé son évacuation imminente sur un pays (La Réunion) plus équipé médicalement.

Le refus catégorique des autorités comoriennes ne peut qu'être considéré comme étant un acte de non assistance à personne en danger.

\*\*\*\*\*

**20 décembre:** les présidents de l'Union des Comores et des îles autonomes ont signé un accord consensuel sur le partage des pouvoirs et l'organisation d'élections législatives d'ici 4 à 6 mois.

Cet accord donne le contrôle de l'armée à l'Union et celui de la police aux îles autonomes. Il prévoit aussi une répartition des impôts et des recettes douanières entre l'Union et les îles.

\*\*\*\*\*

**SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...**

*« invasion migratoire (comorienne)...c'est littéralement le viol de notre maison par des gens qui n'ont rien à y faire... Non, le mot est trop faible: s'oppose, ou viole notre hospitalité, viole notre souveraineté, viole la liberté exprimée dans les urnes en 74. »*

Extrait de Jean-Jacques BROT préfet français de Mayotte dans le journal *Quotidien la Réunion* le 12 novembre 2003

\*\*\*\*\*

*« Près de 700 000 comoriens, je suis allé aux Comores plus d'une fois, je les ai rencontrés, attendent sur les rivages d'Anjouan pour atteindre clandestinement Mayotte. »*

Extrait de l'intervention de Mansour Kamardine, député français de Mayotte à l'assemblée nationale le 7 novembre 2003.

\*\*\*\*\*

*« j'ai affecté en 2003 trente fonctionnaires de police supplémentaires pour Mayotte, les arrestations de passeurs ont augmenté de 40%, les expulsions ont augmenté de 22%...c'est que, une fois à Mayotte, pour beaucoup le voyage n'est pas terminé, si vous voyez ce que je veux dire...c'est parce que les problèmes des DOM-TOM aujourd'hui ça sera les problèmes de vos circonscriptions après-demain et cela il faut que chacun le comprenne. »*

Réponse de Nicolas SARKOZY ministre français de l'intérieur à l'Assemblée Nationale le 7 novembre 2003.

## **UNE SOUVERAINETE ET UNE INTEGRITE SACRIFIEES**

Nous sommes nombreux aujourd'hui à nous poser des questions sur cette façon de faire des gouvernements successifs comoriens, dans l'indifférence quasi totale des oppositions comoriennes, qui consiste à laisser entrer le loup (la FRANCE) dans la bergerie (les COMORES), jusqu'à signer des accords de défense avec pourtant le seul État menaçant, l'ancienne puissance *administrante* (la FRANCE), qui n'ait hésité à balkaniser son ancienne colonie (les COMORES), en occupant par effraction administrativement, militairement et surtout politiquement une des îles de celles-ci (MAYOTTE). Et non attiser la déliquescence, la ruine et la déstabilité de l'ensemble de l'archipel, avec la complicité agissante de ses hommes liges comoriens, incrustés au sommet de l'État et de la nation.

Aujourd'hui, la FRANCE qui n'en est pas à une contradiction près, n'a cependant pas eu grand-peine à rallier la junte d'Azali, devenue un instrument politique d'occupation de l'île comorienne de MAYOTTE. Île dont l'hypothétique libération aurait dû en principe, s'imposer comme raison d'être de cet ersatz d'armée budgétivore, couard et assoiffé de pouvoir. Un ersatz d'armée qui n'a pas vocation (*contrairement aux suggestions erronées du colonel-président dans son discours fleuve du 6 juillet dernier*), ni à faire du social, ni à s'occuper d'affaires judiciaires ou à assurer le service d'ordre dans des manifestations revendicatives pacifiques, encore moins à s'emparer du pouvoir avec tout ce que cela suppose comme forfaitures. « **NON, A chacun son travail** », comme cela est martelé à tord et à travers, dans la plaquette de propagande de l'armée, « **la force comorienne de défense. A quoi sert-elle ?** ».

Le maintien d'une armée aux COMORES n'a de sens que si elle prend part active à la défense de l'intégrité et de la souveraineté des COMORES, dans ses frontières héritées de la colonisation. Cela implique à présent qu'elle est aux affaires, la libération de MAYOTTE par tous les moyens, y compris militaire pour ce qui la concerne. Auquel cas, nul besoin de signer des accords de défense avec qui que ce soit, encore moins la FRANCE. Plus d'un quart de siècle sous protection française n'ont pu venir bout des fréquentes incursions meurtrières fomentées de PARIS par des mercenaires français, avec disaient-ils, « le feu orange » des officines françaises, communément appelées « FRANCAFRIQUE ». D'un autre côté, la docilité rampante et les attentions conciliantes et déferentes de la junte au pouvoir aux COMORES, n'ont d'égal que la consolidation de la mainmise de la FRANCE sur l'île comorienne de MAYOTTE, au mépris des différentes résolutions des instances internationales.

Et partant, la FRANCE qui a les coudées franches, s'emploie impunément à toujours appliquer aux COMORES, d'un côté, la politique de la carotte, par des avantages substantiels offerts à leurs hommes liges au pouvoir aux COMORES ou par des accords de coopération anachroniques et inadaptés, qui n'ont de coopération que le nom, et de l'autre, la politique du bâton qui consiste depuis plus d'un quart de siècle, en une série de pressions et de manœuvres de diversion, de chantage, et de déstabilisation.

L'État français a de tout temps violé impunément la souveraineté et l'intégrité territoriale des COMORES, en abusant surtout aujourd'hui, de la crédulité et de l'avidité de la junte au pouvoir. Jamais cette souveraineté et cette intégrité n'ont été aussi menacées que sous le régime Azali. Les COMORES sont devenues une passoire pour les mercenaires certes, mais aussi pour les activistes et hommes politiques français, suppôts du séparatisme maorais ou anjouanais. Les autorités françaises, non contentes d'occuper MAYOTTE, peuvent se permettre quelques actes d'ingérence, quelques écarts de langage ou même, quelques attitudes équivoques, sans risquer le moindre incident diplomatique. Une première de plus: « les élus » de l'administration française de l'île comorienne de MAYOTTE sont reçus en grande pompe pour la première fois, comme si de rien n'était, au ministère comorien des Affaires étrangères. Des « élus » mis en confiance qui ne se gênent aucunement pour:

- confirmer le maintien du tristement célèbre « Visa Balladur », en dépit de l'hécatombe de naufragés comoriens de la GRANDE-COMORE, de MOHELI et d'ANJOUAN, devenus du jour au lendemain des « **immigrés clandestins** », sans considération aucune, des liens séculaires familiaux, linguistiques, culturels, religieux, qui sont autrement plus forts, que ceux qui unissent par exemple entre les Corses, les Bretons, les Basques, les Alsaciens, etc.

- demander sans contre partie, pour la première fois, avec « les pressions amicales » de la FRANCE, la participation de MAYOTTE aux prochains « **Jeux des îles de l'Océan Indien** », flanquée du drapeau des forces d'occupation. Ce qui leur est, pour la première fois, dans l'histoire comorienne, accordé par la junte, « **compte tenu des pressions qui s'exerçaient sur notre pays...** », selon les termes dégradants de Houmédi Msaïdié, le préposé des conciliabules.

- clamer haut et fort en terre libérée, et sans être repris par qui que ce soit, l'appartenance de MAYOTTE dans l'ensemble français et non comme stipulé dans la Constitution du NEC (*Nouvel Ensemble comorien*) parlant de « **seul sujet de droit international fondé sur le respect de l'unité nationale, de la souveraineté et de l'intangibilité des frontières des COMORES, telles qu'internationalement reconnues** ».

## **UNE POLITIQUE DE CAPITULATION**

Vis à vis de la FRANCE, la junte au pouvoir présente toujours le profil bas, digne de vassal face à son suzerain. Un comportement hautement préjudiciable aux intérêts des COMORES et des comoriens, caractérisé par:

\* Un black out criminel et intolérable, sur l'entrave à la circulation des personnes et des biens, dans le sens îles libérées vers MAYOTTE, à un moment où le bras de mer qui les sépare, tient lieu de sépulture pour les centaines de Comoriens « indésirables ». Comoriens qui à bord de vieux rafiots, n'hésitent pourtant pas à risquer leur vie, pour rejoindre à MAYOTTE (*en dépit du verrouillage sans coup férir de l'île, par le fameux « Visa Balladur »*), qui un parent, qui un ami, qui un collaborateur ou un associé, etc., que rien n'arrête. Rien ! Pas même l'inertie (*voire même l'approbation des autorités comoriennes*), ni même l'arsenal de l'appareil répressif des forces d'occupation, encore moins les campagnes de désinformation et de falsification de l'histoire comorienne. Compagnes destinées à faire d'un côté, de Français métropolitain, un vénérable citoyen appréciable à tout point de vue, bienvenu en terre comorienne de MAYOTTE, et de l'autre, du Comorien des autres îles, un étranger, au pire, un immigré clandestin « réprimable », « emprisonnable », « expulsable » et au mieux taillable et corvéable à merci. Aussi est-on en droit de se poser quelques questions du genre de celle de Paul Vergès (*qui n'est pourtant pas un responsable comorien*), président du Conseil Régional de la Réunion qui à propos du « Visa Balladur » affirme dans « **le Quotidien de la Réunion** » du 26 octobre 2001: « **Comment peut-on envisager le co-développement sans échange humain? C'est une contradiction qu'il faudra résoudre** ».

\* Un black out lâche et veule des autorités comoriennes sur toutes formes de prétentions ou revendications en rapport avec l'appartenance de l'île comorienne de MAYOTTE à l'ensemble comorien, si on se réfère à la déclaration de Dominique de Villepin du 16 octobre 2002 au sénat: « **La position des autorités comoriennes évolue dans le cadre des contacts réguliers que nous avons avec elles. Ainsi, poursuit-il, la question de MAYOTTE n'est plus traitée aux Nations Unies. Les responsables des COMORES ont en effet accepté de retirer ce point à l'ordre du jour de la dernière assemblée générale, de ne plus demander de débat, ni de prendre de résolution sur ce sujet** ». Et d'ajouter plus loin: « **Le meilleur moyen de faire connaître aux autorités comoriennes, notre souveraineté sur MAYOTTE et de faire mieux accepter notre présence, est d'engager un dialogue avec elles sur les questions qui les préoccupent** ». Difficile d'être plus claire ! Jamais pouvoir politique, s'agissant des COMORES, n'est allé aussi loin dans la flagornerie pour s'attirer à moindre frais, les faveurs et la bienveillance des autorités françaises, en sacrifiant l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité et la défense de la nation, sur l'autel de la vassalité rampante.

\* Un black out sur les divulgations du « **Nouvel Observateur** » du 5 au 12 avril 2001, révélant l'existence à MAYOTTE d'une base d'écoutes « satellitaires » pour le compte de la FRANCE, en violation de la vie privée des citoyens et de la souveraineté des États d'AFRIQUE, du MOYEN ORIENT, de l'ASIE etc. Un geste qui hypothèque pour de bon, tout ce qu'a pu dire jusque là, l'ancienne puissance administrante, sur ses « bonnes intentions » dictées par des arguties humanistes, humanitaires, altruistes et autre prétexte sur la volonté et le « **Droit des maorais à disposer d'eux-mêmes** » et qui montre que l'acharnement des autorités françaises à se maintenir à MAYOTTE, pour être personnellement bénéfique à certains hommes liges comoriens, aussi bien putschistes que séparatistes (*anjouanais ou maorais*), n'en est pas moins favorable, voire profitable aux forces d'occupation, par services français d'espionnage de la FRANCAFRIQUE, interposés.

\* Un black out sur les marchandises, micmacs et autres intrigues nouées autour des douteux conciliabules franco-comorien (*instrumentalisation par les autorités françaises des prochains jeux des îles de l'océan indien pour que MAYOTTE « française » ait droit de cité; récupération de la double crise comorienne, pressions diverses et prise en otage d'un pays intentionnellement maintenu sous perfusion économique...*).

Sans cesse ridiculisées et humiliées, les autorités comoriennes en viennent aujourd'hui à remettre définitivement le destin de leur pays entre les mains de la force occupante de l'île comorienne de MAYOTTE, jusqu'à accepter de se rendre en terre française, recueillir une fois de plus, les desiderata des experts de l'ancienne mère patrie, pour tenez-vous bien, l'élaboration d'un avant-projet de lois organiques concernant les COMORES et les Comoriens.

Quand aux autorités françaises, elles sont toujours confortées dans leurs manœuvres de déstabilisation de l'archipel des COMORES, par la vassalité bienveillante des autorités putschistes, qui ont toujours brillé, plus par leur état d'assujettissement et d'asservissement que par leur patriotisme. Rien donc d'étonnant, si elles en viennent aujourd'hui à ne considérer leur pays qu'amputé de leur quatrième île (*MAYOTTE*), préoccupées qu'elles sont, à déployer des trésors d'imaginations, pour s'attirer plutôt, l'estime et les faveurs de la FRANCE, puissance « tutrice » aussi bien de ce qui reste de l'État comorien, que l'île comorienne de MAYOTTE, qu'elle occupe illégalement, au grand dam des instances internationales.

Dans ce climat délétère, malsain et nauséabond où règne le jésuitisme, cette soldatesque comorienne, bonne seulement pour les parades militaires, ne peut aujourd'hui, qu'être sérieusement ébranlée dans son tréfonds, par tant d'épisodes teintés de trahisons, de désertions, de corruptions, d'abus de pouvoir, de collusions avec les mercenaires etc.

« **ÉCHO DES ILES COMORES** », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: [www.rfpp.net](http://www.rfpp.net)

\*\*\*\*\*

ABONNEZ-VOUS à « **DÉMOCRATIE INFO** »

Nom.....Prénom.....Adresse.....

.....Code Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne à « **DÉMOCRATIE INFO** » pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE. Fiche à renvoyer à **SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX**

*Retrouvez cette édition et toutes les parutions antérieures sur [www.comores-online.com/sos-democratie](http://www.comores-online.com/sos-democratie)*

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires